Station-service: d'étranges pratiques de prénotage

18.5.2011

"En prenant de l'essence à une colonne chez Tamoil via ma Postcard, je me suis vu prélever, en plus du coût de mon plein, un montant s'élevant à plus du double de celui-ci. Cette somme est réapparue sur mon compte après quarante-huit heures, sans aucune information préalable. C'est scandaleux!"

Tamoil, pour les explications, s'est réfugié derrière la société Six Card Solutions, qui traite les paiements des stations-services. Son porte-parole, Bernhard Wenger, explique le procédé du prénotage: « Lorsque le détenteur d'une carte prend du carburant à un automate à essence extérieur (non valable pour les transactions effectuées dans un shop) avec sa carte Maestro (ou carte de crédit), une demande d'autorisation s'effectue automatiquement pour un montant de 150 francs. Ce montant correspond à la limite d'autorisation statique de la carte Maestro dans un automate à essence extérieur et ne correspond en rien au carburant qui sera ensuite acheté. La raison en est simple: l'automate ne peut pas savoir si le carburant est destiné à un véhicule tout-terrain ou à une mobylette, ni, dans certaines stations-services, si le tunnel de lavage sera utilisé. » Pour les banques avec autorisation en ligne, ce montant de 150 francs est également annoté sur le compte (mais non comptabilisé), dans la mesure où l'établissement ne connaît pas encore le montant d'achat réel. Ce procédé a un impact sur la limite, mais pas sur la rémunération. Quand le compte bancaire est vérifié immédiatement après l'achat via internet ou au bancomat, les 150 francs apparaissent comme annotation Maestro. Lors du règlement de la transaction, le montant effectif est débité du compte conformément à la date-valeur, et l'annotation est supprimée. Environ deux jours peuvent s'écouler entre l'autorisation et le règlement. » La nouvelle solution Petrol, proposée depuis fin 2009, permet le débit définitif dans les vingt minutes. Force est de constater que Tamoil n'en a pas encore fait l'acquisition.

Source : frc.ch